

Diplôme d'État **Assistant** **de Service Social**

NIVEAU
BAC +3

DIPLÔME D'ÉTAT DE NIVEAU 6

Code RNCP : 37675
actif jusqu'au 31-08-2026

Code RNCP : 41748
actif à partir du 01-09-2026

Accessible par l'apprentissage

Accessible par la VAE

Contrat de professionnalisation possible

Certificateurs :

Ministère chargé de la Solidarité
Ministère de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche



MÉTIER ET DÉBOUCHÉS

L'Assistant de Service Social exerce dans le cadre d'une mission de protection de l'enfant ou de l'adulte et agit avec les personnes (ou groupes de personnes) pour améliorer leurs conditions de vie ou restaurer leur autonomie. Dans une démarche éthique et déontologique, il contribue à créer les conditions pour que les personnes, les familles et les groupes avec lesquels il travaille aient les moyens d'être acteurs de leur développement et de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie.

L'Assistant de Service Social est force de propositions pour la conception des politiques sociales ainsi que pour les orientations générales et les missions développées par l'organisme qui l'emploie. L'Assistant de Service Social exerce dans les services sociaux des fonctions publiques : État (administrations, Éducation nationale, Justice...); fonction publique hospitalière (hôpitaux) et territoriale (conseils généraux, communes...); organismes de protection sociale (CAF, Caisse d'Assurance Maladie, Mutualité Sociale Agricole); associations et les services Ressources Humaines des entreprises...

PRÉ-REQUIS

Remplir au moins une des conditions suivantes :

- être titulaire du baccalauréat, lors de l'entrée en formation ;
- avoir un diplôme, certificat ou titre homologué inscrit au RNCP* au moins de niveau 4.
- remplir les conditions fixées par l'article D. 613-40 du code de l'éducation

et avoir passé avec succès l'épreuve de sélection.

*répertoire national des certifications professionnelles

OBJECTIFS

- Développer et acquérir des méthodologies d'intervention professionnelle en travail social dans un cadre éthique et déontologique.
- Développer la capacité d'analyse des questions sociales de l'intervention professionnelle en travail social.
- Développer et acquérir des compétences en communication professionnelle dans le cadre d'un travail social.
- Développer la capacité d'impulser des dynamiques de travail interinstitutionnelles, des partenariats et des réseaux.

MODALITÉS D'INSCRIPTION / ADMISSION :

Les conditions d'accès à la formation :

- Inscription en ligne selon votre statut :
 - pour les lycéens, apprentis, étudiants en réorientation, demandeurs d'emploi > sur la plateforme **PARCOURSUP**
 - pour les salariés ayant une prise en charge financière totale > sur notre site Internet : www.its-pau.fr/page/sinscrire
- Satisfaire à l'épreuve de sélection : un entretien oral visant à apprécier les motivations du candidat.

Informations complémentaires : l'admission est valable pour l'année de formation

MODALITÉS DE FORMATION :

Pour un parcours complet, l'ensemble des heures ci-dessous doivent être effectuées.

La formation est également accessible par blocs de compétences. Pour tout renseignement, nous consulter.

THÉORIQUE

1 517 heures

- Bloc de compétences 1 : Concevoir et conduire un accompagnement social favorisant l'insertion sociale et l'amélioration des conditions de vie
- Bloc de compétences 2 : Favoriser et soutenir l'autodétermination des individus et des collectifs dans un but d'émancipation
- Bloc de compétences 3 : S'inscrire dans une dynamique partenariale et territoriale en lien avec la mise en œuvre des politiques de cohésion sociale
- Bloc de compétences 4 : S'inscrire dans un contexte professionnel du travail social

PRATIQUE

1 925 heures soit 55 semaines

- 1 première période de stage de 13 semaines > scindée en deux temps d'immersion sur au moins deux sites qualifiants et selon deux modalités distinctes (stage collectif et stage individuel).
- 2 autres périodes de stage d'une durée totale de 42 semaines qui peuvent se dérouler sur deux ou trois sites qualifiants. Au moins les 2/3 de ces formations pratiques sont effectués auprès d'un référent professionnel éducateur spécialisé.

MÉTHODES MOBILISÉES

L'architecture de formation s'articule sur un principe d'alternance intégrative, c'est-à-dire en alternance avec des cours théoriques en centre de formation et des temps de stage pratique sur site qualifiant auprès d'un ASS diplômé d'État et/ou d'un travailleur social diplômé.

TARIFS ET FINANCEMENTS

TARIFS

Frais de sélection : 160€*

Frais d'inscription et de scolarité :
• 690 €* par année de formation

Frais pédagogiques :

- Le coût de la formation est pris en charge par différents organismes en fonction du statut de l'étudiant. Voir financements ci-dessous.

- À titre d'information : Le coût de la formation est de 18 962.50€* pour un parcours complet

- Les étudiants en formation initiale doivent s'acquitter de la CVEC (Contribution de Vie Etudiante et de Campus) d'un montant de 105 €* sur le site messervices.etudiant.gouv.fr

FINANCEMENTS

Les prises en charge financières possibles :

- En formation initiale : les frais pédagogiques sont pris en charge par la Région Nouvelle-Aquitaine

- Alternance : Contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation > les frais pédagogiques sont pris en charge par l'employeur ou les fonds de formation. Le restant à charge pour l'apprenti est de 0€.

- Situation d'emploi / Plan de développement des compétences : les frais pédagogiques sont pris en charge par le fonds de formation de l'employeur

- Compte Personnel de Formation Transition Pro (CPF-TP)

- Compte Personnel de Formation (CPF)

- Autofinancement

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les apprentissages sont évalués de différentes façons : contrôle continu, certifications en centre de formation, stage, mémoire de pratiques professionnelles (DREETS, épreuve nationale)...

- Au titre de l'acquisition d'ECTS (niveau gradé Licence) : Des modalités d'évaluation formatives sont proposées à l'écrit et à l'oral pour la validation des unités d'enseignement (devoirs sur table, restitutions d'écrits individuels et/ou de groupe, participation, assiduité...) en complément de l'évaluation formative.

- Au titre du DEES : Organisation de certifications internes en centre de formation tout au long de la formation pour validation du DEES ainsi qu'une épreuve nationale (DREETS) : le mémoire de pratiques professionnelles. L'équipe pédagogique accompagne en individuel et en collectif les étudiants dans la préparation de chacune des certifications.

* tarif susceptible d'évoluer chaque année, tarif indicatif pour l'année 2026



http://



Toutes les infos sur :

www.its-pau.fr

L'ITS engagé pour
la formation de
tous.

www.its-pau.fr/page/accueil-handicap



Suivez-nous sur :

@itspierrebourdieu



@its-pau



@its_pierrebourdieu



@ITSPierreBourdieu64



8 cours Léon Bérard
64000 PAU
Tél : 05 59 84 93 93

contact@its-pau.fr